

Commission coquilles

Saint-Jacques

Côtes d'Armor



Coordinatrice : Annie LE MOINE

☎ 02 96 72 14 48 - Fax 02 96 72 14 52

Contact mail : alemoine@bretagne-peches.org

## AGREMENT SANITAIRE

Les armateurs qui souhaitent l'agrément de leur navire en tant qu'établissement expéditeur de coquillages doivent effectuer annuellement une analyse d'auto-contrôle.

Les armateurs n'étant pas assujettis à la TVA, le LABOCEA propose un nouveau tarif de **62,74 €**, chèque à nous adresser accompagné d'un acte de francisation :

à l'ordre du **LABOCEA**

**AVANT LE 31/12/2017**

au **CDPMEM22**

Espace Azur - Rue des Grands Clos  
22590 PORDIC

## INFORMATION COQUILLE Campagne 2017/2018

Tout au long de la campagne, la réglementation, les horaires d'ouverture, les listes de rattrapage sont disponibles en temps réel sur notre site :

[www.cdpmem22.fr](http://www.cdpmem22.fr)

En affichage également dans les criées et en FLASH INFO pour ceux qui nous ont communiqué leur adresse mail.

### REPONDREURS RATRAPAGE

Paimpol : 02 96 72 46 40

St-Quay/Le Légué : 02 96 72 46 41

Dahouet/Erquy : 02 96 72 46 42

St-Cast/St-Malo : 02 96 72 46 43

*Attention, les décisions du CRPM signées sont les seuls documents officiels dont la consultation reste impérative avant tout départ en pêche. Affichage également en criée de la réglementation rattrapage.*

## Modification réglementation

- ◆ Anneaux 97 mm à partir du 6/11/17
- ◆ Gisement de Perros Guirec :
  - \* Ouverture en même temps que le Large/Nerput, et zones crépidulées
  - \* Dragues à roulettes autorisées sur l'ensemble du gisement
- ◆ Plongée autorisée sur gisement principal

## Rappel DML

- ◆ VFI obligatoire et casque fortement conseillé
- ◆ Obligation de présenter physiquement l'ensemble des coquilles pour la pesée en criée, y compris la godaille et le rachat pêcheur.

## En cas de problème en mer

Appelez immédiatement :

- ◆ Le Cross Corsen : grosse avarie, voie d'eau, accident à bord...
- ◆ Le Sémaphore : panne, petit incident

## AGENDA

### Demandes à faire...

- ♦ Autorisations administratives 2018 (Pêche au chalut bande côtière Côtes d'Armor)
- ♦ Permis d'accès à la Baie de Granville 2018

*Les formulaires seront envoyés fin octobre 2017 par flash info et seront disponibles dans les criées, DML et sur le site [www.cdpmem22.fr](http://www.cdpmem22.fr).*

**A renvoyer à la DML 22  
avant le 1er décembre 2017**

Le monde de la pêche a beaucoup évolué depuis plusieurs années sur de nombreux sujets aussi variés que la protection de la ressource, les énergies marines renouvelables, la sélectivité des engins de pêche, les quotas, la sécurité...

Votre Comité des Pêches a dû s'adapter en vous apportant une information concise et rapide avec des supports tels que son site internet :

[www.cdpmem22.fr](http://www.cdpmem22.fr)

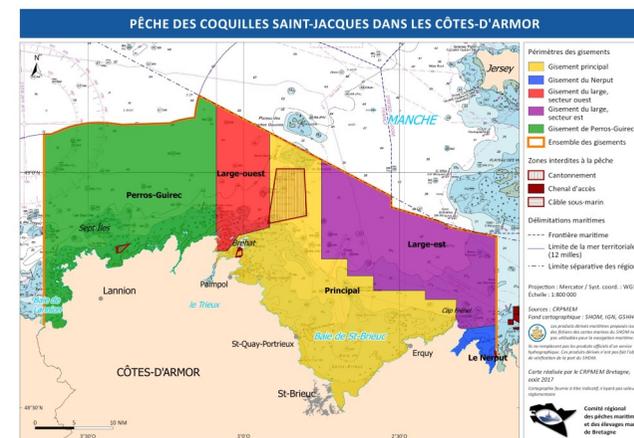
et par messagerie électronique consultable à domicile ou en mer sur votre smartphone, c'est pourquoi :

**Nous avons besoin de votre  
adresse mail**

**FLASH INFO**

98 % des armateurs costarmoricains nous ont adressé leur adresse mail et de ce fait, reçoivent régulièrement nos FLASH INFO, alors n'hésitez pas à envoyer la vôtre sur l'adresse mail du comité :

[cdpmem22@bretagne-peches.org](mailto:cdpmem22@bretagne-peches.org)



**RAPPEL**

**TAILLE DES ANNEAUX À 97 MM  
À PARTIR DU 6 NOVEMBRE 2017  
SUR LE GISEMENT PRINCIPAL**

NOUVELLE MESURE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE DE LA COQUILLE SAINT-JACQUES EN BAIE DE ST-BRIEUC (DÉCISION DU CONSEIL DU CDPMEM22 DU 17/06/16 ET DU BUREAU DU CRPM DU 29/09/16)